

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 14298 Numéro SIREN : 420 400 699 Nom ou dénomination : A PLUS FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2022 sous le numéro de dépôt 123185

A PLUS FINANCE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300.000,00 euros
Siège social : 8, rue Bellini
75116 Paris
RCS PARIS B 420 400 699

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2019**

[...]

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 522.355 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte qu'aucune dépense n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 522.355 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	522.355 euros
Compte « Report à nouveau » :	2.842.334 euros
Soit un montant distribuable d'un montant total de :	3.364.689 euros

Affectation

A titre de dividendes	1.000.000 euros dont 477.645 euros prélevés sur le compte « Report à Nouveau »
Solde du « Report à nouveau »	2.364.689 euros

Le compte « Report à nouveau » est ainsi ramené de 2.842.334 euros à 2.364.689 euros.

Le dividende unitaire est donc de 222,22 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 AVRIL 2019.

Le dividende ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12 :	Dividende par action :	Quote-part du dividende éligible à la réfaction (1) :
2017	133,33 €	0%
2016	222,222 €	0%
2015	266,66 €	0%

(1) Dividende distribué éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts

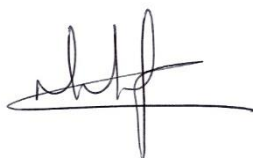
[...]

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original



Le Président
Monsieur Niels COURT-PAYEN

A PLUS FINANCE

Siège social : 8 rue Bellini – 75116 PARIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tel.: +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A PLUS FINANCE

Siège social : 8 rue Bellini - 75116 PARIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A PLUS FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas exhaustives dans le rapport de gestion, les outils actuels ne permettant pas l'établissement de telles données en totalité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien CREGUT'.

Fabien CREGUT

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	649 082	530 950	118 132	226 411	108 279	47.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	2 020 166	791 717	1 228 449	1 300 569	72 120	5.55
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 375 656	1 024 689	350 967	414 423	63 456	15.31
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	243 107		243 107	233 657	9 450	4.04
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	63 253		63 253	63 253		
	Total II	4 351 264	2 347 356	2 003 908	2 238 313	234 405	10.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	7 729		7 729	13 464	5 735	42.59
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000		1 000	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 079 702	122 876	3 956 826	6 056 253	2 099 428	34.67
	Autres créances	1 519 457		1 519 457	1 025 180	494 277	48.21
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	35 586		35 586	34 845	741	2.13
	Disponibilités	541 352		541 352	395 043	146 309	37.04
	Charges constatées d'avance (3)	127 309		127 309	52 031	75 278	144.68
	Total III	6 312 135	122 876	6 189 258	7 576 817	1 387 558	18.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 663 399	2 470 232	8 193 167	9 815 130	1 621 963	16.53

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AUDIT & VALEURS

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 000	300 000		
	Réserves				
	Réserve légale	30 000	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 842 334	2 822 771	19 563	0.69
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	522 355	619 563	97 207	15.69
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 694 689	3 772 334	77 645	2.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		300 000	300 000	100.00
	Total III		300 000	300 000	100.00
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	597 089	743 314	146 225	19.67
	Concours bancaires courants	2 125 177	3 280 034	1 154 857	35.21
	Emprunts et dettes financières diverses	26 956	26 183	773	2.95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	717 355	636 373	80 981	12.73
	Dettes fiscales et sociales	933 018	1 023 820	90 802	8.87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	98 884	33 072	65 812	199.00
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 498 478	5 742 796	1 244 318	21.67
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 193 167	9 815 130	1 621 963	16.53

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 021 406

5 120 412

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Créances immobilisées	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Variation des capitaux propres	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Informations en matière de crédit bail	12
Engagement en matière de pensions et retraites	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	13
Transferts de charges	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 193 166.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 521 600.32 Euros et dégageant un bénéfice de 522 355.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 838 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

La société a reçu en 2018 une somme de 12357€ correspondant au remboursement de CICE.

Ce CICE avait été calculé sur la base des rémunérations versées au cours de l'année

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

civile 2017.

Le CICE ansi perçu en 2017 a servi à reconstituer le fond de roulement de l'entreprise et à financer divers investissements et achats de matériels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 669 248		
Installations générales agencements aménagements divers	780 513		
Matériel de transport	130 707		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	435 461		16 265
Emballages récupérables et divers	15 360		
TOTAL	1 362 042		16 265
Autres participations	239 157		13 950
Prêts, autres immobilisations financières	63 253		
TOTAL	302 410		13 950
TOTAL GENERAL	4 333 700		30 215

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 669 248	2 669 248
Installations générales agencements aménagements divers			780 513	780 513
Matériel de transport			130 707	130 707
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 650	449 076	449 076
Emballages récupérables et divers			15 360	15 360
TOTAL		2 650	1 375 656	1 375 656
Autres participations		10 000	243 107	243 107
Prêts, autres immobilisations financières			63 253	63 253
TOTAL		10 000	306 360	306 360
TOTAL GENERAL		12 650	4 351 264	4 351 264

- Les immobilisations incorporelles comprennent l'usufruit des locaux du 4-10 rue Bellini. L'usufruit a été immobilisé pour une valeur de 2 020 166 amortissable sur 28 ans. Au 31/12/2018 les amortissements cumulés s'élèvent à 791 717 euros, soit une valeur nette comptable de 1 228 449 euros.

- Les immobilisations financières: les acquisitions des autres immobilisations financières comprennent les sommes versées par A PLUS FINANCE dans le cadre de l'investissement TROCADERO LP 2015.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 142 268	180 399		1 322 667
Installations générales agencements aménagements divers	427 917	40 483		468 400
Matériel de transport	107 244	13 404		120 648
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	404 688	21 057	945	424 799
Emballages récupérables et divers	7 769	3 072		10 841
TOTAL	947 618	78 016	945	1 024 689
TOTAL GENERAL	2 089 886	258 415	945	2 347 356

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	180 399				
Instal.générales agenc.aménag.divers	40 483				
Matériel de transport	13 404				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 057				
Emballages récupérables et divers	3 072				
TOTAL	78 016				
TOTAL GENERAL	258 415				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amendes et pénalités	300 000		300 000		
TOTAL	300 000		300 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	5 500		5 500		
Sur comptes clients	122 876				122 876
TOTAL	128 376		5 500		122 876
TOTAL GENERAL	428 376		305 500		122 876
Dont dotations et reprises financières			5 500		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	63 253		63 253
Clients douteux ou litigieux	122 876	122 876	
Autres créances clients	3 956 826	3 956 826	
Personnel et comptes rattachés	28 000	28 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 224	26 224	
Impôts sur les bénéfices	253 305	253 305	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 879	16 879	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 636	37 636	
Groupe et associés	896 778	896 778	
Débiteurs divers	260 635	260 635	
Charges constatées d'avance	127 309	127 309	
TOTAL	5 789 721	5 726 468	63 253

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 125 752	2 125 752		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	596 514	146 085	450 429	
Emprunts et dettes financières divers	26 643			26 643
Fournisseurs et comptes rattachés	717 355	717 355		
Personnel et comptes rattachés	362 349	362 349		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	402 500	402 500		
Taxe sur la valeur ajoutée	138 068	138 068		
Autres impôts taxes et assimilés	30 100	30 100		
Groupe et associés	313	313		
Autres dettes	98 884	98 884		
TOTAL	4 498 478	4 021 406	450 429	26 643
Emprunts remboursés en cours d'exercice	146 085			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CATEGORIE A	66.6667	2 250			2 250
CATEGORIE B	66.6667	2 250			2 250

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels et sites internet	Linéaire	1 à 4 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 28 ans
Usufruit	Linéaire	28 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	717 473
Autres créances	103 664
Total	821 137

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 698
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 524
Dettes fiscales et sociales	677 745
Autres dettes	42 000
Total	1 047 967

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	127 309
Total	127 309

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 772 334
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	600 000-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3 172 334
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 172 334
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	522 355
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 694 689
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	522 355
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	522 355

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
- Activités de gestion de portefeuille	
Commissions de gestion d'OPCVM	5 854 813
Courtages rétrocedés	45 361
Commissions de souscription, rachat OPCVM et comm en cours	28 755
Frais de gestion Immobilier	1 089 762
-Activités accessoires	56 413
Honoraires de conseil en investissement, conseil patrimonial, de placement et de produits financiers (SCPI assurance vie)	
Frais de communication	1
Commissions sur recettes mandat cinéma	25 011
Commissions sur recettes SOFICA	102 000
Commissions d'ingénierie financière	25 476
Commissions mouvements immobiliers	1 314 803
Frais de fonctionnement non récurrents	399 367
Refacturation du loyer	128 894
Refacturation assurance RC	10 110
Autres Produits divers	13 803
Commissions non acquises Silver Generation	359 590
Frais de constitution	58 550
Autres refacturations	8 891
Total	9 521 600

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	15
Employés	1
Total	16

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	61 438	9 439
Dont entreprises liées		3 939

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	896 684	304 559
Résultat exceptionnel (hors participation)	105 656	35 886
Résultat comptable (hors participation)	791 028	268 673

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		23 121
Somme restant à verser dans le cadre de l'investissement TROCADERO LP 2015	23 121	
Total (1)		23 121

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				22 338	22 338
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				8 377	8 377
- dotations de l'exercice				5 584	5 584
Total				13 961	13 961
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				7 747	7 747
- exercice				5 164	5 164
Total				12 911	12 911
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				2 582	2 582
Total				2 582	2 582
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				14 623	14 623
Total				14 623	14 623

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnelles :		
- Produits sur cessions immobilisation	10 945	
- Produits sur ex antérieurs	8 017	
Total	18 962	
Charges exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles:		
- Pénalités et amendes	1 001	
- Charges exceptionnelles de personnel	63 000	
- Charges exceptionnelles Frais généraux	48 203	
- VNC des immob cédées	11 705	
- Charges sur exerc antérieurs	709	
Total	124 618	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Indemnité rupture contrat EXCLUSIVE CAPITAL	6 350
Remboursement assurances	56 500
Indemnité départ salarié	99 720
IJSS CPAM maternité	42
Total	162 612

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : A PLUS FINANCE.....

Forme juridique : Société par actions simplifiée.....

Numéro unique d'identification - (Siren) : . 420 400 699.....

Représentée par :

Nom : .COURT-PAYEN.....Prénom : Niels.....

☒ agissant en qualité de représentant légal

☐ étant dûment habilité par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

